

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Budget Supplémentaire de l'exercice 2016 - Décision modificative n° 2 - Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif pour 2016 ayant été voté en mars 2016, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2016.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2016 des résultats de l'exercice 2015, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat, ainsi que des restes à réaliser de crédits d'investissement.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes. A cet égard, le vote du budget primitif 2016 étant intervenu à la fin du mois de mars, ce qui a permis d'affiner davantage les prévisions budgétaires, le présent budget supplémentaire est, avant tout, « technique ». Il prévoit ainsi en particulier les ajustements liés à la réalisation effective début juin des opérations de désensibilisation des trois emprunts structurés classés hors charte Gissler et des inscriptions de crédits qui permettent l'équilibre du budget supplémentaire mais qui n'ont pas vocation à être consommés en 2016.

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Pour le budget général, après financement des restes à réaliser et en tenant compte des excédents dégagés, le résultat de l'exercice 2015 restant disponible pour le financement des mesures nouvelles du budget supplémentaire s'élève à 26 114 634,62 € en fonctionnement et 1 651 979,49 € en investissement.

Le projet de budget supplémentaire 2016 comprend des opérations nouvelles en dépenses, hors résultat reporté, qui s'élèvent à 44 364 010,11 € :

- dont 18 111 050,62 € en fonctionnement ;
- dont 26 252 959,49 € en investissement.

Il est précisé que certaines des inscriptions prévues en dépenses nouvelles au budget supplémentaire n'ont pas pour vocation à être effectivement réalisées : elles permettent d'équilibrer le budget supplémentaire et constituent, dans les faits, des ressources pour les exercices ultérieurs.

BUDGET PRINCIPAL

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire se présente de la manière suivante :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES | RECETTES |
|--|------------------------|------------------------|
| Résultat de fonctionnement reporté (R002) | | 26 114 634,62 € |
| Restes à réaliser 2015 | | |
| Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire (A) | | 26 114 634,62 € |
| Propositions nouvelles (mouvements réels et mouvements d'ordre) (B) | 26 011 050,82 € | - 103 584 € |
| <i>Dont opérations nouvelles réelles</i> | <i>7 511 050,62 €</i> | <i>- 104 684 €</i> |
| TOTAL FONCTIONNEMENT = (A) + (B) | 26 011 050,62 € | 26 011 050,62 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES |
|---|------------------------|------------------------|
| Solde d'exécution positif reporté (R001) (A) | | 3 291 882,36 € |
| Restes à réaliser 2015 (B) | 1 856 020,36 € | 216 117,49 € |
| Affectation (R1068) (C) | | |
| Propositions nouvelles (mouvements réels et mouvements d'ordre) (D) | 27 234 659,49 € | 25 582 680,00 € |
| <i>Dont opérations nouvelles réelles</i> | <i>25 812 959,49 €</i> | <i>5 662 080,00 €</i> |
| TOTAL INVESTISSEMENT = (A)+(B)+(C)+(D) | 29 090 679,85 € | 29 090 679,85 € |

1 - Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, les crédits nouveaux s'élèvent en opérations réelles à 7 511 050,62 € avec la répartition par chapitre suivante :

| | Opérations nouvelles réelles |
|---|-------------------------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 731 500 € |
| 014 – Atténuations de produits | 300 000 € |
| 022 – Dépenses imprévues | 6 053 000 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | -763 000 € |
| 66 – Charges financières | 200 000 € |
| 67 – Charges exceptionnelles | 989 550,62 € |
| TOTAL DEPENSES REELLES | 7 511 050,62 € |

➤ **Charges à caractère général (chapitre 011)** : un crédit de 31 500 € est inscrit dans le cadre du versement de la taxe sur la publicité foncière liée à la résiliation du bail emphytéotique du Foyer Viardot. Par ailleurs, 700 000 € sont affectés à titre de « provisions » pour d'éventuelles dépenses à financer d'ici à la fin de l'année mais n'ont pas vocation à être effectivement consommés.

➤ **Atténuations de produits (chapitre 014)** : un crédit supplémentaire de 300 000 € est nécessaire pour ajuster la participation de la Ville de Dijon au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Le prélèvement 2016 de l'ensemble intercommunal du Grand Dijon tel que notifié au Grand Dijon par la Direction Générale des Finances Publiques ressort, en effet, en forte hausse de + 70% par rapport à 2015.

➤ **Les dépenses imprévues (chapitre 022)** sont abondées du montant qui avait été provisoirement retiré lors de la Décision Modificative n°1 du 23 mai 2016 pour l'équilibre des opérations de désensibilisation des emprunts structurés (6 053 000 €). Elles retrouvent ainsi leur niveau initial inscrit lors du vote du budget primitif 2016.

➤ **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)** : la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'Auditorium, modifiée en Décision Modificative n°1 dans la perspective de la désensibilisation de l'emprunt structuré Crédit Foncier de France affecté à ce budget annexe, est réajustée à la baisse pour tenir compte des conditions effectives obtenues lors de la sortie de cet emprunt (- 1 163 000 €).

Par ailleurs, 400 000 € sont affectés sur ce chapitre à titre de « provisions » sans avoir vocation à être consommés d'ici à la fin de l'exercice.

➤ **Charges financières (chapitre 66)** : un crédit de 200 000 € est prévu pour prendre en compte les variations liées aux intérêts supplémentaires et aux intérêts courus non échus (ICNE) dans le cadre de l'opération de désensibilisation effective des emprunts structurés sur le budget principal.

➤ **Charges exceptionnelles (chapitre 67)** : 543 000 € sont affectés au versement à Dijon Habitat de l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique relatif au Foyer Viardot, lequel fera ensuite l'objet d'une cession à ADOMA.

Par ailleurs, pour tenir compte de la remise gracieuse accordée au régisseur titulaire de la régie de recettes des horodateurs suite au débet constaté dans cette dernière, qui a fait l'objet d'un détournement de fonds, un crédit de 268 000 € est nécessaire pour annuler le titre de recette émis à l'encontre du régisseur en 2015. Il est précisé, d'une part que ce titre avait été émis à la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques car faisant partie de la procédure à appliquer en cas de déficit constaté dans une régie et, d'autre part, que le régisseur titulaire de la régie de recettes des horodateurs n'a pas été mis en cause dans le détournement de fonds lors de l'instruction judiciaire.

Enfin, un crédit de 178 550,62 € est inscrit à titre de « provisions » et n'a pas pour vocation à être réalisé .

2 - Les recettes réelles de fonctionnement nouvelles, hors résultat reporté, font quant à elles l'objet d'un ajustement de - 104 684 €, avec la répartition par chapitre suivante :

| | Opérations nouvelles réelles |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| 74 - Dotations et subventions | -104 684 € |
| TOTAL RECETTES REELLES | -104 684 € |

Les dotations et participations (chapitre 74) donnent lieu à ajustement à la baisse de - 104,684 K€ correspondant à l'ajustement de la recette prévue au budget primitif 2016 au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, avec une baisse de - 159,992 K€ de la dotation forfaitaire et une augmentation de + 55,308 K€ pour la dotation nationale de péréquation.

3- Les dépenses réelles d'investissement intégrées au budget supplémentaire s'élèvent à 27 668 979,85 € (incluant les dépenses nouvelles et les restes à réaliser 2015) :

| | Dépenses totales (dont restes à réaliser 2015) | Dont opérations nouvelles strictes (hors restes à réaliser 2015) |
|--|---|---|
| 10 - Dotations et fonds propres | - | - |
| 13 - Subventions d'investissement (reçues) | 4 460 € | 4 460 € |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 116 869,57 € | 65 000 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 5 416 081,72 € | 5 300 000 € |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 5 556 112,77 € | 5 400 000 € |
| 21 – Immobilisations en cours | 6 290 794,90 € | 5 823 499,49 € |
| 23 - Travaux en cours | 6 357 593,40 € | 5 300 000 € |
| 27 – Autres immobilisations financières | - 780 000 € | - 780 000 € |
| 4581 – Opérations sous mandat | 7 067,49 € | - |
| 020 – Dépenses imprévues | 4 700 000 € | 4 700 000 € |
| TOTAL DEPENSES REELLES | 27 668 979,85 € | 25 812 959,49 € |

Les principales dépenses d'investissement nouvelles (hors restes à réaliser 2015) s'établissent comme suit :

➤ **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés »** : le crédit de 65 000 € permettra d'ajuster l'amortissement du capital de l'un des emprunts structurés qui a fait l'objet d'une opération de désensibilisation sur le budget principal.

➤ **Chapitre 27 « Autres immobilisations financières »** : il est nécessaire de procéder à l'annulation de la créance prévue à hauteur de 780 000 € au budget primitif 2016 pour tenir compte du report sur 2017 de la cession du tènement Frémiet - Sadi Carnot - Viardot à la SCCV MURANO décidée par délibération du 14 décembre 2015.

Pour obtenir l'équilibre du budget supplémentaire, un montant de 26 523 499,49 € doit être ventilé sur plusieurs chapitres, étant précisé qu'il s'agit de crédits de « provisions » pour des travaux sur les prochains exercices qui n'ont donc pas vocation à être consommés sur 2016 :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : + 5 300 000 €
- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : + 5 400 000 €
- Chapitre 21 « Immobilisations en cours » : + 5 823 499,49 €
- Chapitre 23 « Travaux en cours » : + 5 300 000 €
- Chapitre 020 « Dépenses imprévues » : + 4 700 000 €

4 - Les recettes réelles d'investissement du budget supplémentaire (intégrant le résultat 2015, les restes à réaliser 2015, et les recettes nouvelles 2016) sont de 9 170 079,85 €, avec la répartition par chapitre suivante :

| | Recettes totales (dont restes à réaliser et résultat 2015) | Dont opérations nouvelles « strictes » (hors restes à réaliser, R001 et R1068) |
|-----------------------------------|---|---|
| 001 - Résultat reporté | 3 291 882,36 € | - |
| 024 - Produits des cessions | 4 232 080 € | 4 232 080 € |
| 10 - Dotations et fonds propres | - | - |
| 13 - Subventions d'investissement | 209 050 € | - |
| 16 - Emprunt | 1 430 000 € | 1 430 000 € |
| 4582 - Opérations sous mandat | 7 067,49 € | - |
| TOTAL RECETTES RELLES | 9 170 079,85 € | 5 662 080 € |

Les principaux mouvements sont les suivants (hors recettes liées à des restes à réaliser) :

➤ **Le produits des cessions (chapitre 024)** comprend :

- le report sur 2017 du produit de la cession du tènement situé rue Frémiet - Sadi Carnot - Viardot à la SCCV MURANO (délibération du 14 décembre 2015) prévu au budget primitif 2016 (- 1 300 000 €) ;

- un crédit de 5 032 480 € correspondant au produit de la vente des 20 967 actions détenues par la Ville de Dijon dans le capital social de la SEMAAD à la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté (délibérations des 25 janvier 2016 et 23 mai 2016) ;

- la vente du Foyer Viardot à la société ADOMA (délibération du 21 mars 2016) faisant suite à la résiliation anticipée du bail emphytéotique avec Dijon Habitat (500 000 €) ;

➤ **Au chapitre 16** : un montant de 1 430 000 € est inscrit pour matérialiser l'octroi de prêts à 0 % dont la Ville de Dijon peut bénéficier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'investissements prévus au groupe scolaire Beaumarchais (700 000 €) et dans le cadre des travaux de rénovation de la Halle 038 à Heudelet (730 000 €).

La Ville de Dijon est éligible à ce type de financements qui répondent à des investissements lourds dans des bâtiments permettant de respecter la réglementation thermique. Elle profite ainsi de conditions de prêts particulièrement avantageuses.

En fonction de la réponse de la Caisse des Dépôts et Consignations sur d'autres dossiers de demande de prêts à taux zéro déposés par la Ville auprès de cette dernière, il est précisé que ces crédits sont susceptibles d'être réajustés d'ici à la fin de l'exercice par décision modificative.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES | RECETTES |
|---|---------------------|----------------------|
| Résultat de l'exercice 2015 après affectation | - | - |
| Restes à réaliser 2015 | - | - |
| Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire | - | - |
| Propositions nouvelles (ordre et réel) | 11 045 000 € | 11 045 000 € |
| <i>Dont opérations nouvelles réelles :</i> | 10 600 000 € | 10 400 000 € |
| <i>- chapitre 66 Charges financières</i> | <i>10 600 000 €</i> | |
| <i>- chapitre 74 Dotations et participations</i> | | <i>- 1 163 000 €</i> |
| <i>- chapitre 76 Produits financiers</i> | | <i>12 203 000 €</i> |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 11 045 000 € | 11 045 000 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice 2015 | 838 822,12 € | - |
| Restes à réaliser 2015 | - | - |
| Affectation (R1068) | | 838 822,12 € |
| Propositions nouvelles (ordre et réel) | 440 000 € | 440 000 € |
| <i>Dont opérations nouvelles réelles :</i> | 440 000 € | - |
| <i>- chapitre 16 Emprunts et dettes</i> | <i>440 000 €</i> | <i>-</i> |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 1 278 822,12 € | 1 278 822,12 € |

Le budget annexe de l'Auditorium comprend la reprise des résultats 2015 ainsi que l'ajustement des crédits qui avaient été prévus dans la Décision Modificative n°1 du 23 mai 2016 dans la perspective de l'opération de désensibilisation de l'emprunt structuré Crédit Foncier de France affecté à ce budget. Cette opération ayant été réalisée, les ajustements définitifs à opérer sont les suivants :

En dépenses :

- remboursement en capital (chapitre 16) : + 440 000 € ;
- remboursement en intérêts (chapitre 66) : + 90 000 € d'intérêts et + 210 000 € d'intérêts courus non échus (ICNE) ;
- indemnité de remboursement anticipé autofinancée (chapitre 66) : + 10 300 000 € ;
- ajustement de la subvention d'équilibre du budget principal : - 1 163 000 €.

En recettes :

- aide du fonds de soutien : + 12 203 000 €.

Le montant de l'aide du fonds de soutien correspond à l'addition de :

- 100 % de l'aide correspondant à la part de l'indemnité de remboursement anticipée absorbée via le taux d'intérêt du nouvel emprunt ;
- 100 % de l'aide correspondant à la part de l'indemnité de remboursement anticipée autofinancée ;
- et 1/13 de l'aide se rapportant à la part de l'indemnité de remboursement anticipée refinancée via un nouvel emprunt.

Après avoir examiné ces différentes propositions, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- 1- approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2016, conformément au document budgétaire annexé.

En mouvements réels, en euros

| | |
|--------------------------------------|----------------------|
| Budget principal | 35 180 030,47 |
| Budget annexe de l'Auditorium | 11 878 822,12 |
| | ----- |
| TOTAL | 47 058 852,59 |

En mouvements budgétaires totaux, en euros

| | |
|--------------------------------------|----------------------|
| Budget principal | 55 101 730,47 |
| Budget annexe de l'Auditorium | 12 323 822,12 |
| | ----- |
| TOTAL | 67 425 552,59 |

2- me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

3- m'autoriser, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46
Contre : 12